

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 13 novembre 2017 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon et à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Pascale Auger, Diane Jeannotte, Claudette Laflamme, Claude Brunet, Daniel Houde et Pierre Salois

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation des procès-verbaux des assemblées du 2 octobre 2017 et du 19 octobre 2017
3. Acceptation des comptes payables au 31 octobre 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} octobre 2017
4. Correspondance
 - a) MRC des Pays-d'en-Haut Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 2017
 - b) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports Lettre nous informant de l'aide financière de 9 055 \$ accordée pour les chemins Avila et de la Montagne dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local
 - c) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Dépôt de la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – exercice financier 2018
5. Résolution – nomination d'un maire suppléant et des membres du conseil sur les divers comités
6. **ADMINISTRATION**
 - Informations
 1. Résolution – déterminer les dates et heure des assemblées régulières du conseil municipal en 2018
 2. Résolution – formation des élus municipaux
 3. Dépôt du certificat de la directrice générale de la réception des formules de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux
 4. Résolution - – acceptation de l'offre de services de PG Solution pour le progiciel « Voilà »
 5. Résolution – renouvellement membre associé municipal 2018 – FADOQ des Laurentides
7. **RÈGLEMENTS**
 1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #851-17 – règlement sur la tenue des séances du conseil
 2. Résolution – adoption du règlement #848-01-17 – règlement modifiant le règlement #848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé
8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - Dépôt du procès-verbal du Comité des travaux publics
 - Informations
 1. Résolution - subvention de 10 000 \$ du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 2. Résolution – octroi du contrat déneigement du viaduc sortie 58 de l'autoroute 15

3. Résolution - résultat d'ouverture de soumission et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – travaux de pavage chemin des Frênes – rejet des soumissions
4. Résolution - résultat d'ouverture de soumission – balayage et nettoyage des rues 2018 – rejet des soumissions

9. **URBANISME**

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 2 novembre 2017
1. Demande de P.I.I.A.
Lot 5 002 472, chemin des Faucons
 2. Modification 760, boul. des Laurentides (enseigne)
 3. Résolution – autorisation de nommer Caroline Bertrand comme inspecteur en bâtiments pour les fins de l'application des règlements municipaux

10. **ENVIRONNEMENT**

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en environnement
- Informations

11. **FINANCES**

- Dépôt du procès-verbal du Comité des finances

12. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Dépôt du procès-verbal du Comité des loisirs
 - Informations
1. Résolution – octroi du contrat pour l'animation musicale dans le cadre de la Fête de la famille 2018 au groupe des Broken Nails

13. **RESSOURCES HUMAINES**

1. Résolution – embauche d'un employé salarié temporaire à horaire flexible au service des travaux publics – Nicolas Mathieu
2. Résolution – embauche d'un préposé temporaire à horaire flexible aux travaux publics – Francis Baërt

14. **DONS**

1. Société Alzheimer Laurentides
L'Échelon des Pays-d'en-Haut

15. Informations diverses

16. Divers

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

12233-1117

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout de l'item 16.1 : Calendriers municipaux et cartons d'invitation – octroi du contrat à King Communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12234-1117

Résolution – acceptation des procès-verbaux des assemblées du 2 octobre 2017 et du 19 octobre 2017

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu que les procès-verbaux des assemblées du 2 octobre 2017 et du

19 octobre 2017 soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12235-1117

Résolution – acceptation des comptes payables au 31 octobre 2017 ainsi que des comptes payés depuis le 1^{er} octobre 2017

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire trésorière;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que les comptes payables au 31 octobre 2017 au montant de 257 960,38 \$ et les comptes payés depuis le 1^{er} octobre 2017 au montant 203 854,26 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, Caroline Asselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Caroline Asselin, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

a) MRC des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 2017.

b) Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Lettre d'information de l'aide financière de 9 055 \$ accordée à la municipalité pour les travaux aux chemins Avila et de la Montagne dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local.

c) Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Dépôt de la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2018.

12236-1117

Résolution – nomination d'un maire suppléant et des membres du conseil sur les divers comités

Il est proposé par Madame Nathalie Rochon et résolu que les comités soient formés des délégués et substituts suivants :

Maire suppléant (1 an)

Claudette Laflamme

MRC des Pays-d'en-Haut

Responsable

Nathalie Rochon

Substitut

Claudette Laflamme

Régie administrative Ste-Anne-des-Lacs, Piedmont et St-Hippolyte

Responsable

Nathalie Rochon

Substitut

Claudette Laflamme

Comité des finances

Responsable Claudette Laflamme
Substitut Diane Jeannotte

Comité des ressources humaines

Responsable Claude Brunet
Substitut Pierre Salois

Comité d'urbanisme

Responsable Pascale Auger
Substitut Daniel Houde

Comité en environnement

Responsable Diane Jeannotte
Substitut Claudette Laflamme

Comité des communications

Responsable Diane Jeannotte
Substitut Claudette Laflamme

Comité des loisirs, du sport et du plein air

Responsable Daniel Houde
Substitut Pascale Auger

Comité MADA et responsable de la question des aînés

Responsable Claudette Laflamme
Substitut Diane Jeannotte

Comité de la sécurité publique

Responsable Pierre Salois
Substitut Claude Brunet

Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

Responsable Pierre Salois
Substitut Daniel Houde

Comités des travaux publics

Responsable Claude Brunet
Substitut Pierre Salois

Comité de l'hygiène du milieu et de la Régie d'assainissement des eaux usées

Piedmont/Saint-Sauveur
Responsable Pierre Salois
Substitut Claude Brunet

Comité de la culture

Responsable Diane Jeannotte
Substitut Claudette Laflamme

Comité des parcs

Responsable Pascale Auger
Substitut Daniel Houde

Maison des jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont

Responsable Claudette Laflamme

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

Résolution – déterminer les dates et heure des assemblées régulières du conseil municipal en 2018

12237-1117

Il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que les dates des assemblées régulières du Conseil municipal pour 2018 soient tenues dans la salle de l'Hôtel de Ville à 19h00 aux dates suivantes :

- Lundi le 15 janvier 2018
- Lundi le 5 février 2018
- Lundi le 5 mars 2018
- Mardi le 3 avril 2018
- Lundi le 7 mai 2018
- Lundi le 4 juin 2018
- Mardi le 3 juillet 2018
- Lundi le 6 août 2018
- Mardi le 4 septembre 2018

- Lundi le 1^{er} octobre 2018
- Lundi le 5 novembre 2018
- Lundi le 3 décembre 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12238-1117

Résolution – formation des élus municipaux

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a mis en place des services de formation pour les élus incluant une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

DONC, il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que tous les élus municipaux soient autorisés à assister aux formations données par l'Union des municipalités du Québec et que les frais encourus par ceux-ci soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt du certificat de la directrice générale/greffière de la réception des formules de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Mme Caroline Asselin, directrice générale/greffière, informe les citoyens que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration de leurs intérêts financiers.

Dépôt par la directrice générale/greffière du registre des déclarations faites par les élus municipaux en 2017

Mme Caroline Asselin, directrice générale/greffière, informe les citoyens que les élus de la municipalité ont déposé tout au cours de l'année 2017 les certificats à l'effet qu'ils se sont conformés au règlement relativement au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Piedmont.

12239-1117

Résolution – acceptation de l'offre de services de PG Solution pour le progiciel « Voilà »

ATTENDU QUE la Municipalité désire démarrer un projet de « Municipalité intelligente »;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir à ses citoyens des services en lignes;

ATTENDU QUE ces services en ligne nécessitent une compatibilité avec les logiciels en fonction dans les différents services;

ATTENDU l'offre de PG Solution pour un progiciel qui permet d'offrir ces services;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la municipalité octroie le contrat pour l'acquisition du logiciel « Voilà » ainsi que les services nécessaires pour la mise en route, la formation l'accompagnement ainsi que la préparation de la configuration et l'installation du progiciel, à la firme PG Solution pour la somme de 9 250 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution – renouvellement membre associé municipal 2018 – FADOQ des Laurentides

12240-1117

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que la Municipalité de Piedmont renouvelle sa cotisation comme membre associé municipal du réseau FADOQ des Laurentides pour l'année 2018 et autorise de ce fait, la directrice des finances à émettre un chèque au montant de 125,00\$ audit organisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

Avis de motion et dépôt du projet de règlement #851-17 – règlement sur la tenue des séances du conseil municipal

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 851-17 relativement à la tenue des séances du conseil municipal.

Le projet de règlement est présenté séance tenante.

RÈGLEMENT N° 848-01-17

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #848-17 DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE CHEMIN HERVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications audit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 2 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est statué, décrété et ordonné par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement #848-17;

ARTICLE 3

L'article 2 est modifié comme suit :

Le Conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux correcteurs à l'égout collecteur sur une partie du chemin Hervé sur une longueur de soixante mètres.

ARTICLE 4

L'article 3 est abrogé.

ARTICLE 5

L'article 4 est modifié comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, une somme sera prélevée sur les immeubles imposables situés sur le territoire de la

municipalité reliés au réseau d'égout sanitaire.

ARTICLE 6

Les articles 5 et 6 sont abrogés.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Rochon
Mairesse

Caroline Asselin
Directrice générale et greffière

12241-1117

Résolution – adoption du règlement #848-01-17 – règlement modifiant le règlement #848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que le règlement #848-01-17, règlement modifiant le règlement #848-17 décrétant le remplacement d'une section de la conduite d'égout sanitaire chemin Hervé soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

12242-1117

Résolution – subvention de 10 000 \$ - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Avila, des Bois-Blancs et des Grands-Ducs pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12243-1117

Résolution – octroi du contrat de déneigement du viaduc sortie 58 de l'autoroute 15

ATTENDU QUE la direction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fermé le viaduc de la sortie 58 de l'autoroute 15 à la circulation de véhicules lourds suite à des études d'ingénierie sur la structure vieillissante dudit viaduc;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont procédait auparavant au déneigement de ce viaduc dans un parcours incluant le chemin du Moulin et le chemin Avila avec des appareils pesant plus de 5 tonnes;

ATTENDU QUE le service des travaux publics de Piedmont ne possède pas d'appareil pesant moins de 5 tonnes pouvant réaliser le déneigement et l'épandage d'abrasif sur ce viaduc;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, M. André Mongeau, a demandé des prix à deux entrepreneurs locaux outillés pour ces travaux avec des équipements spécialisés;

ATTENDU QUE la compagnie excavation Mario Pagé de Piedmont a soumis le prix le plus bas conforme pour le déneigement et l'épandage d'abrasif du viaduc 58 au montant de 4 900,00 \$, plus les taxes applicables;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que le contrat de déneigement et d'épandage d'abrasif sur le viaduc de la sortie 58 de l'autoroute, 15 entre le 15 novembre 2017 et le 15 avril 2018, soit octroyé à la compagnie Excavation Mario Pagé pour la somme de 4 900,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12244-1117

Résolution – résultat d'ouverture de soumission et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de pavage chemin des Frênes – rejet des soumissions

| | |
|--|--------------|
| 1. LEGD Inc. | 70 602,70 \$ |
| 2. Uniroc Construction | 72 008,34 \$ |
| 3. Pavage Multipro | 81 857,72 \$ |
| 4. Construction Viatek | 89 243,60 \$ |
| 5. Construction Anor (1992) | 90 669,29 \$ |
| 6. 9299-6404 Québec Inc. (Pavage Laurentien) | 94 271,22 \$ |

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions publiques pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux sur environ 4 200 mètres carrés sur le chemin des Frênes;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 octobre 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire étudier la possibilité de faire une surlargeur pavée pour favoriser le transport actif sur le chemin des Frênes;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que la Municipalité de Piedmont rejette toutes les soumissions reçues le 30 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12245-1117

Résolution – résultat d'ouverture de soumissions – balayage et nettoyage des rues 2018 – rejet des soumissions

1.- Entretien J.R. Villeneuve 43 115,63 \$

ATTENDU l'appel d'offres publié sur SEAO pour le balayage et nettoyage de rues 2018.

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission au montant de 43 115.63 \$

ATTENDU la grande différence de prix avec l'année 2017 qui était au montant 16 484.40 \$;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que la Municipalité de Piedmont rejette la seule soumission reçue le 30 octobre 2017 et retourne en appel d'offres en 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 novembre 2017

12246-1117

Résolution – demande de P.I.I.A. Lot 5 002 472, chemin des Faucons

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 002 472 situé sur le chemin des Faucons a déposé une demande afin de construire une résidence unifamiliale sur ledit lot;

ATTENDU QU'à ce jour, une seule résidence a été construite sur le chemin des Faucons et une qu'une autre a récemment été approuvée au PIIA;

ATTENDU QUE la résidence déjà construite est de dimension importante et très luxueuse;

ATTENDU QUE la demande est un peu plus modeste mais s'agence tout de même à la résidence déjà construite;

ATTENDU QUE la présente demande s'apparente à la résidence déjà construite tout en étant à plus petite échelle;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur proposé serait du Canexel de couleur grise et de la pierre de couleur grise;

ATTENDU QUE la toiture serait en bardeaux d'asphalte de couleur noire et que les ouvertures de la maison seraient aussi de couleur noire;

ATTENDU QUE des corniches ont été prévues afin de briser la linéarité de la toiture et que des moulures ont été ajoutées à l'intérieur desdites corniches;

ATTENDU QUE la façade principale du bâtiment proposé comprend beaucoup de décrochés, ajoutant ainsi du volume;

ATTENDU QUE les trois façades visibles de la rue ont un traitement architectural de qualité;

ATTENDU QUE le choix des matériaux et l'apparence générale du bâtiment sont de qualité supérieure et s'intégreront au milieu naturel du secteur et aux autres maisons déjà construites et prévues;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 002 472 situé sur le chemin des Faucons, le tout en conformité avec la demande déposée le 16 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12247-1117

Résolution – modification demande de P.I.I.A. 760, boul. des Laurentides (enseigne)

ATTENDU QUE lors de la dernière réunion du Comité consultatif d'urbanisme la résolution no. 309-08 a été approuvée afin de permettre la modification de l'enseigne sur poteaux située au 760 des Laurentides;

ATTENDU QUE dans le préambule de ladite résolution, il est mentionné que « la portion diésel n'est pas nécessaire et remplit un peu trop l'espace autorisé » mais que la recommandation finale ne fait aucunement mention de la « portion diésel »;

ATTENDU QU'une coquille s'est glissée lors de la rédaction du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du comité jugent opportun de corriger ladite coquille;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Madame Pascale Auger, appuyé par Madame Diane Jeannotte et résolu que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la modification de la résolution no. 309-08 afin d'y ajouter la condition suivante :

- Retirer l'inscription « diesel » de la proposition d'enseigne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12248-1117

Résolution – autorisation de nommer Mme Caroline Bertrand, éco-conseillère, comme inspecteur en bâtiments pour les fins de l'application des règlements municipaux et M. Yohann DaSylva pour les fins du règlement SQ-04-2012 concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies

ATTENDU QUE Mme Caroline Bertrand est nommée éco-conseillère et inspecteur en environnement;

ATTENDU QUE Mme Caroline Bertrand doit faire appliquer certaines dispositions des règlements de la municipalité dans le cadre de son travail;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que Mme Caroline Bertrand soit nommée comme inspecteur en bâtiments pour les fins de l'application des règlements municipaux suivants :

- Règlement de zonage #757-07 et ses amendements
- Règlement relatif aux permis et aux certificats d'autorisation #758-07 et ses amendements
- Règlement de lotissement #759-07 et ses amendements
- Règlement de construction #760-07 et ses amendements
- Règlement concernant les nuisances, l'usage et l'empiètement des voies publiques de la municipalité de Piedmont SQ-04-2012 et ses amendements

Et que M. Yohann DaSylva, directeur du service d'urbanisme et d'environnement, soit aussi désigné pour appliquer le règlement SQ-04-2012 et ses amendements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR

12249-1117

Résolution – octroi du contrat au groupe Broken Nails pour l'animation musicale dans le cadre de la Fête de la famille le 4 août 2018

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

DONC, il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Pascale Auger et résolu que la Municipalité de Piedmont accorde le contrat d'animation musicale lors de la Fête de la famille le 4 août 2018 au groupe Broken Nails pour la somme de 5 427,73 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

12250-1117

Résolution – embauche de M. Nicolas Mathieu – service des travaux publics

ATTENDU le départ de Mme Fauve Cloutier, directrice du service d'horticulture;

ATTENDU QUE le travail d'hivernisation des différents sites d'aménagement floraux n'est pas terminé;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que M. Nicolas Mathieu soit embauché comme personne salariée temporaire à horaire flexible pour la période du 6 novembre 2017 au 24 novembre 2017, à raison de 35 heures/semaine du lundi au jeudi inclusivement.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12251-1117

Résolution – embauche de M. Francis Baërt – service des travaux publics

ATTENDU les besoins du service des travaux Publics pour combler les équipes de déneigement de jour et de nuit au cours de la période hivernale 2017/2018;

ATTENDU les limitations d'heures de travail fixées par la Loi 430 sur les heures de conduite des véhicules routiers;

ATTENDU les recommandations de M. André Mongeau, directeur des travaux publics;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu que M. Francis Baërt soit embauché comme personne salariée temporaire à horaire flexible pour la période du 14 novembre 2017 au 31 mars 2018, à raison de 40 heures/semaine pour une période de 24 semaines.

Son salaire sera celui tel qu'établi dans la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DONS

12252-1117

Résolution – demandes de dons

Société Alzheimer Laurentides

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu qu'un don de **200,00 \$** soit accordé à la Société Alzheimer Laurentides pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

L'Échelon des Pays-d'en-Haut

Il est proposé par Monsieur Daniel Houde, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu qu'un don de **200,00 \$** soit accordé à L'Échelon des Pays-d'en-Haut pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Mme la mairesse Nathalie Rochon informe les citoyens sur divers sujets.

DIVERS

12253-1117

Résolution – Calendriers municipaux et cartons d'invitation – octroi du contrat à King Communications

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des prix à trois fournisseurs pour le montage graphique, l'impression et la production du calendrier mural 2018, du calendrier aimanté 2018 et divers cartons d'invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission, soit King Communications;

DONC, il est proposé par Madame Diane Jeannotte, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu que la Municipalité octroie le contrat à la firme King Communications pour le montage graphique, impression et production du calendrier mural 2018, calendrier aimanté 2018 et cartons d'invitations pour quatre événements pour un montant de 11 050 \$, taxes incluses, le tout tel qu'illustré à leur soumission du 30 octobre 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

Levée de l'assemblée

12254-1117

À 20h46, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NATHALIE ROCHON
Mairesse

CAROLINE ASSELIN
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

NATHALIE ROCHON
Mairesse